

Avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité
Berthier-sur-Mer

Scrutin du
2017 11 05
année mois jour

Je, Martin Turgeon,
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, avise les :

- partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
- représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote par anticipation, accessibles aux personnes handicapées, aux endroits suivants :

Page 1 de 1

BUREAU DE VOTE		ENDROIT (Adresse)	SECTIONS DE VOTE RATTACHÉES À CE BUREAU (N°)
BVA*	BVI* (le cas échéant)		
<input checked="" type="checkbox"/>		Centre des loisirs, 24, boul Berthier-sur-Mer	De 1 à 5
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation
* BVI : bureau de vote itinérant

B) que ces bureaux seront ouverts :

}	BVI	<input type="checkbox"/> 8 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le		année mois jour	de		heure minute	à		heure minute
		<input type="checkbox"/> 7 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le		année mois jour	de		heure minute	à		heure minute
		<input type="checkbox"/> 6 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le		année mois jour	de		heure minute	à		heure minute
}	BVA	<input checked="" type="checkbox"/> 7 ^e jour précédant celui du scrutin le	2017 10 29	année mois jour	de	12 h	heure minute	à	20 h	heure minute
		<input type="checkbox"/> 6 ^e jour précédant celui du scrutin (le cas échéant) le		année mois jour	de		heure minute	à		heure minute

Signature

2017/10/23

M 5035
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2017 10 23
année mois jour